



COLLEGE VAN TOEZICHT
OP DE BEDRIJFSREVISOREN

COLLÈGE DE SUPERVISION
DES RÉVISEURS D'ENTREPRISES

Lancement de l'*Auditors Annual Cartography* 2020 – date d'expiration 20 février 2021

En vertu de l'article 55 de la loi du 7 décembre 2016 portant organisation de la profession et de la supervision publique des réviseurs d'entreprises, le Collège procède à son exercice annuel de collecte d'informations, intitulé *Auditors Annual Cartography*. Le Collège utilise ces informations dans le cadre de l'exercice de sa mission de supervision.

Tous les réviseurs d'entreprises personnes physiques (y compris les réviseurs temporairement empêchés) et les cabinets de révision inscrits au registre public doivent compléter l'*Auditors Annual Cartography*. Ceux qui n'auraient pas reçu une invitation peuvent contacter le Collège en envoyant un e-mail à info@ctr-csr.be.

Les déclarations doivent être remplies pour le 20 février 2021 au plus tard conformément aux instructions reprises dans le Manuel d'utilisation (version du 2 décembre 2020).

L'*Auditors Annual Cartography* relative à la période couvrant les activités du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 sera accessible à partir du 8 janvier 2021 sur la plateforme sécurisée FiMiS. Pour toute question technique concernant l'application en ligne (accès, navigation, validation,...), veuillez utiliser l'adresse e-mail fimis@fsma.be.
